

LE PRÉSIDENT FAVRE
VAUGELAS ET LEUR FAMILLE

D'APRÈS LES DOCUMENTS AUTHENTIQUES.

Suite et fin *

René Favre mourut le 28 septembre 1656, après avoir été, « plus de vingt ans, en dispendieux procès et y avoir employé la meilleure partie de sa vie. »

M. Jacques Replat, dans son charmant ouvrage *Bois et Vallons*, publication de la Société florimontane d'Annecy, rapporte le testament fort excentrique de René Favre, du 24 mai 1656, lequel est inséré dans les procès-verbaux de la Chambre des Comptes du Genevois. Un chapitre entier est consacré à des citations empruntées à cet étrange monument des mœurs de l'époque.

Son épitaphe y est fixée par lui comme suit :

RENATUS FABER, BARO, SENATOR ET PRÆSES, TAMQUAM
JOB EXPECTAT HIC, DONEC VENIAT IMMUTATIO SUA (1).

Les legs pieux occupent une grande place dans ses dernières volontés, mais comme il possède une tuilerie, les établissements religieux d'Annecy re-

(*) Voir les précédentes livraisons.

(1) René Favre, baron, sénateur et président, comme Job attend ici qu'arrive sa transformation.